

Programme de soutien à l'amélioration de l'accès aux fruits et légumes à Montréal 2018-2021

Cadre de référence de la mesure 1.2 de santé publique



Cadre de référence pour la mesure 1.2 de santé publique
Programme de soutien à l'amélioration de l'accès aux fruits et légumes à Montréal 2018-2021
est une production de la Direction régionale de santé publique
du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

1301, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1M3
Téléphone : 514 528-2400
ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca

Rédaction

Caroline Marier

Collaboration

Louis Drouin
Marie-Claude Gélinau
Sophie Goudreau
Viviane Leaune
Stéphane Perron
Julie Strecko
Stéphanie Tremblay

Révision linguistique et mise en page

Annie Boulanger

Sous la direction de :

Véronique Duclos, chef de service – Environnement urbain et saines habitudes de vie

Remerciements

Nous remercions les membres du comité conjoint santé publique et milieu communautaire pour leurs commentaires sur la mise à jour de ce programme.

Ce document est disponible en ligne à la section documentation
du site Web : www.dsp.santemontreal.qc.ca

© Gouvernement du Québec, 2018

ISBN : 978-2-550-80658-5

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
Bibliothèque et Archives Canada, 2018

Note : Dans ce document, l'emploi du masculin générique désigne aussi bien les femmes que les hommes et est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU DIRECTEUR	V
1. CONTEXTE DU PROGRAMME	1
1.1. <i>Origine du programme</i>	<i>1</i>
1.2. <i>L'importance des fruits et légumes pour la santé</i>	<i>1</i>
1.3. <i>L'alimentation, un enjeu complexe</i>	<i>2</i>
1.4. <i>Vers un système alimentaire montréalais plus durable</i>	<i>4</i>
2. DESCRIPTION DU PROGRAMME.....	6
2.1 <i>Objectifs.....</i>	<i>6</i>
2.2 <i>Résultats attendus</i>	<i>8</i>
2.2.1 Cibler au moins un secteur défavorisé et mal approvisionné en fruits et légumes	8
2.2.2 Identifier et implanter au moins une solution visant à améliorer l'accès aux fruits et légumes	8
2.2.3 Identifier et mettre en place les conditions favorisant la pérennité de la solution identifiée	8
2.3 <i>Stratégies privilégiées.....</i>	<i>9</i>
2.3.1 Mobiliser les citoyens et les différents acteurs concernés	9
2.3.2 Promouvoir l'adoption de politiques publiques favorisant une alimentation saine et durable.....	9
2.4 <i>Principes directeurs.....</i>	<i>10</i>
2.4.1 Assurer la complémentarité des actions dans une perspective de développement durable	10
2.4.2 Contribuer au développement d'un système alimentaire plus durable	11
3. MODALITÉS DE SOUTIEN	12
3.1 <i>Critères d'admissibilité.....</i>	<i>12</i>
3.2 <i>Processus de soumission et de sélection des initiatives</i>	<i>13</i>
3.3 <i>Soutien financier.....</i>	<i>13</i>
3.4 <i>Mécanismes de suivi et d'évaluation</i>	<i>14</i>
3.5 <i>Rôles et responsabilités des instances concernées</i>	<i>14</i>
BIBLIOGRAPHIE.....	15
ANNEXE 1	19

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 — CADRE CONCEPTUEL DÉCRIVANT LES LIENS ENTRE SYSTÈMES ALIMENTAIRES, ENVIRONNEMENTS ALIMENTAIRES ET QUALITÉ DU RÉGIME ALIMENTAIRE (GLOPAN, 2016).....	3
FIGURE 2 — MODÈLE LOGIQUE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX FRUITS ET LÉGUMES À MONTRÉAL 2018-2021	7
FIGURE 3 — UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	10

MOT DU DIRECTEUR

En plus d'être un droit fondamental, l'alimentation est un déterminant majeur de la santé. Malgré les bienfaits reconnus des fruits et légumes sur la prévention des maladies chroniques, à peine 40 % des Montréalais consomme ce groupe d'aliments au moins cinq fois par jour.

De plus, d'importantes disparités dans l'accès aux fruits et légumes sont observées sur l'ensemble de notre territoire.

De nombreux efforts sont donc à déployer pour améliorer l'accès aux fruits et légumes particulièrement dans des secteurs défavorisés et mal approvisionnés à Montréal.

Ce Programme de soutien à l'amélioration de l'accès aux fruits et aux légumes à Montréal constitue un levier du *Plan d'action régional de santé publique 2016-2021* pour renforcer le pouvoir d'agir des communautés locales sur un important déterminant de la santé.

À l'aube de la création du Conseil de politiques alimentaires à Montréal, j'encourage tous les acteurs concernés à s'engager pour un système alimentaire montréalais plus sain, plus équitable et plus durable tant à l'échelle locale que régionale.

Pour le directeur régional de santé publique, Richard Massé, M.D.



Eric Litvak, M.D.

Directeur médical adjoint

1. Contexte du programme

1.1. Origine du programme

En juin 2006, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) annonçait la répartition d'une somme de 3,2 millions de dollars par année entre les agences régionales de la santé et des services sociaux de façon à soutenir des activités favorisant l'autonomie alimentaire (75 % du budget) et des activités de dépannage alimentaire (25 % du budget). Un cadre de référence balisait ces orientations ministérielles en 2008 et attribuait aux directions régionales de santé publique la coordination et le suivi de ce programme (MSSS, 2008a).

La Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal transférait ainsi en 2007 25 % de son budget de 930 000 \$ au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour le volet « dépannage alimentaire ».

Quant au volet « autonomie alimentaire », deux cohortes d'initiatives ont successivement été soutenues entre 2008 et 2018 dans le cadre du *Programme de soutien au développement de la sécurité alimentaire dans la région de Montréal 2008-2012* (DSP, 2008) et du *Programme de soutien aux initiatives locales 2013-2018* (DSP, 2013).

Suite à l'application de la Loi 10 modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux en 2015, la Direction régionale de santé publique (DRSP), désormais rattachée au Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal (CCSMTL), poursuit son mandat de prévention et de promotion de la santé conformément au Programme national de santé publique (PNSP) (MSSS, 2015). À Montréal, le PNSP se traduit par le Plan d'action régional intégré 2016-2021 (PARI), où l'alimentation et le pouvoir d'agir des communautés locales constituent deux déterminants au cœur du présent cadre de référence (DRSP, 2017).

1.2. L'importance des fruits et légumes pour la santé

La consommation de fruits et légumes est bien reconnue pour prévenir les maladies chroniques et réduire le fardeau économique lié à ces problèmes de santé (Aune et autres, 2017; Santé Canada 2016; Ekwaru et al, 2016; CDC, 2011; WHO 2003). Leur apport en vitamines, en minéraux, en antioxydants et en fibres et leur faible densité énergétique amènent de nombreux bénéfices pour la santé.

Il s'agit du groupe d'aliments pour lequel un plus grand nombre de portions par jour est recommandé (Santé Canada, 2007). La fréquence de consommation de fruits et de légumes est également reconnue à titre d'indicateur de la qualité globale de l'alimentation (Garriguet, 2009).

La Politique nationale de prévention en santé (MSSS, 2016), le PNSP et le PARI ont comme objectif d'augmenter la proportion de personnes qui consomment au moins cinq portions de fruits et légumes quotidiennement.

De nombreux efforts sont à déployer dans la région de Montréal pour atteindre cet objectif, car à peine 40 % de la population consomme des fruits et légumes au moins cinq fois par jour (DSP, 2012).

De plus, à Montréal, 43,5 % de la population a un accès nul ou négligeable à des fruits et légumes frais (0 à 215 pi²) sur une distance de marche (500 mètres), une réalité qui affecte particulièrement plus de 135 000 personnes vivant sous le seuil de faible revenu (DSP, 2013).

Bien que d'autres recommandations nutritionnelles soient également bien reconnues, notamment au regard d'une consommation limitée en sucre, en sel et en gras saturés (WHO, 2015), l'amélioration de l'accès aux fruits et légumes constitue la principale orientation de ce programme.

1.3. L'alimentation, un enjeu complexe

En plus d'être un déterminant de la santé, l'alimentation est un droit fondamental et un enjeu incontournable du développement durable (Assemblée générale des Nations Unies, 2014).

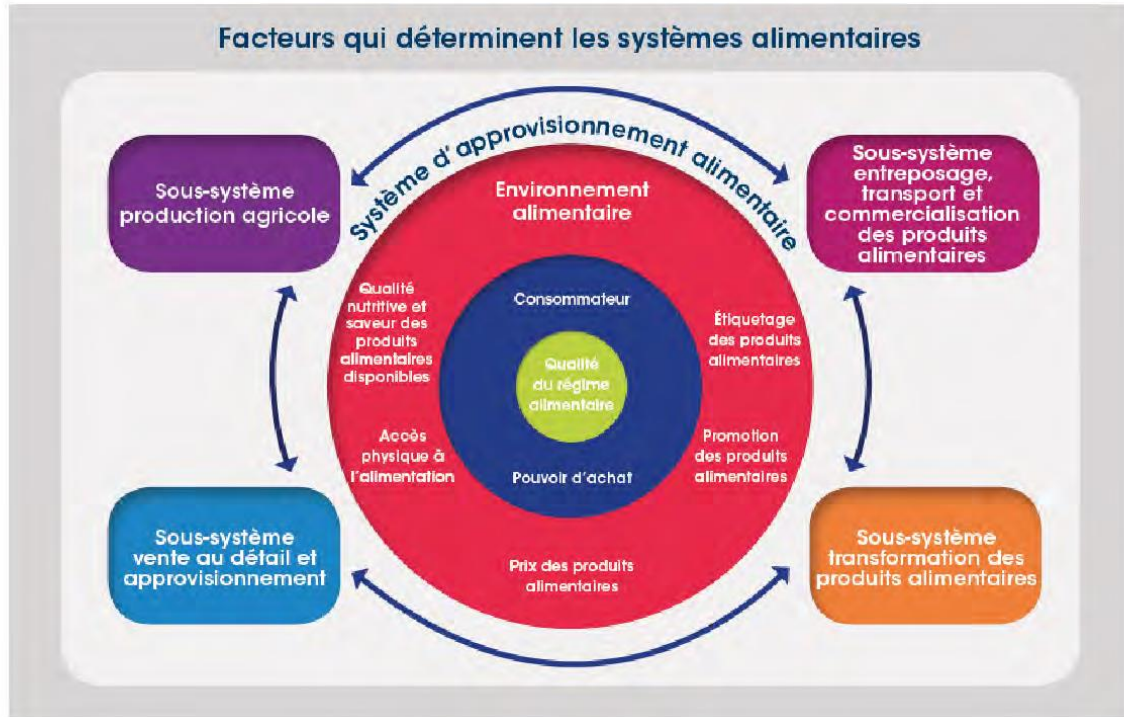
Ces définitions de la sécurité alimentaire et d'un système alimentaire, de même que le cadre conceptuel présenté à la figure 1, illustrent bien la complexité des différents facteurs qui influencent une saine alimentation.

La sécurité alimentaire signifie que (WHO, 2001) :

- Chacun a, à tout moment, les moyens tant physiques qu'économiques d'accéder à une alimentation suffisante pour mener une vie active et saine;
- Les aliments sont produits et distribués d'une manière respectueuse des processus naturels et, par conséquent, durable;
- La consommation et la production d'aliments reposent sur des valeurs sociales qui sont à la fois justes, équitables et morales;
- L'aptitude de chacun à acquérir des aliments est garantie;
- Les aliments proprement dits sont satisfaisants sur le plan nutritionnel et acceptables sur les plans personnel et culturel;
- Les aliments sont obtenus d'une manière qui respecte la dignité humaine.

Un système alimentaire est constitué de l'ensemble des éléments (environnement, individus, processus, infrastructures, institutions, etc.) et des activités liées à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation des denrées alimentaires, ainsi que des effets de ces activités, notamment sur les plans socioéconomique et environnemental (HLPE, 2014).

Figure 1 — Cadre conceptuel décrivant les liens entre systèmes alimentaires, environnements alimentaires et qualité du régime alimentaire (GLOPAN, 2016)



L'accès économique aux aliments, tributaire du pouvoir d'achat et du prix des aliments, est un important déterminant d'une saine alimentation qui compromet le droit à l'alimentation pour tous. Au Québec, un ménage consacre en moyenne 12 % de son budget annuel à l'alimentation (MAPAQ, 2017). À Montréal, 18 % des ménages disent avoir manqué ou avoir eu peur de manquer de nourriture à cause d'un manque d'argent comparativement à 13 % pour le Québec (INSPQ, 2014)¹. Selon le Dispensaire diététique de Montréal, le coût minimum d'un régime nutritif est de 8,34 \$ par personne par jour pour une famille de quatre personnes (DDM, 2018).

Toutefois, les leviers pour améliorer le revenu et le pouvoir d'achat des groupes vulnérables relèvent davantage des politiques publiques à l'échelle nationale, comme recommandé par différents rapports et mémoires du directeur régional de santé publique (DRSP)².

¹ Selon la méthode incluant l'insécurité alimentaire marginale

² www.dsp.santemontreal.qc.ca/dossiers_thematiques/autres_thematiques/thematique/inegalites_sociales_de_sante_iss/documentation.html

Les différentes dimensions d'un système alimentaire (production agricole, transformation, distribution, etc.) influencent l'environnement alimentaire d'une population et par conséquent, la qualité de son alimentation (FAO, 2016, INSPQ 2010). Par exemple, on estime que la production mondiale de denrées répondant aux besoins nutritionnels des populations (ex. : fruits, légumes, légumineuses) est insuffisante comparativement à d'autres produits pouvant occasionner des risques à la santé (ex. : viande rouge).

L'environnement alimentaire, caractérisé par plus de 500 méthodes de mesure (Santé Canada, 2013), comporte notamment l'accès physique (ex. : commerces), la qualité nutritive et, le prix des aliments et le marketing. La logique marchande du système alimentaire conventionnel occasionne de nombreuses disparités dans l'offre alimentaire de proximité et une surabondance de produits transformés peu favorables à la santé (problématique également connue comme « marais alimentaire »).

Ici et ailleurs, on observe un courant pour le développement d'une approche systémique de l'alimentation en vue de rendre les systèmes alimentaires plus sains, plus équitables et plus durables (INSPQ, 2017; Pacte de politique alimentaire de Milan, 2015; Vivre en Ville, 2014).

L'objectif visant à améliorer l'accès aux fruits et légumes dans des secteurs défavorisés dans le cadre de ce programme, repose sur l'importance de créer des environnements facilitant l'adoption et le maintien de saines habitudes alimentaires et de réduire les inégalités de santé liées à l'alimentation.

1.4. Vers un système alimentaire montréalais plus durable

De nombreuses actions visant à améliorer l'alimentation des groupes vulnérables sont en cours à Montréal (ex. : aide alimentaire, repas communautaires, cuisines collectives, groupes d'achats, popotes roulantes, ateliers d'éducation, jardins collectifs, etc.). Le soutien aux organismes oeuvrant en matière de sécurité alimentaire est estimé à au moins 10 millions de dollars par année pour la région de Montréal³. Ce montant exclut les mesures alimentaires en milieu scolaire et le soutien de nombreuses fondations privées.

Un mouvement lié à une alimentation saine et durable se développe à Montréal. On observe une effervescence d'initiatives de mise en marché alternative de l'alimentation (ex. : marchés, kiosques, paniers) et de projets citoyens ou communautaires en agriculture urbaine ou de réduction du gaspillage

³ ● Centraide soutient une soixantaine d'organismes dont la mission ou un volet d'intervention est lié à la sécurité alimentaire (3,1 M\$ en 2016-2017).
● L'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) a permis de soutenir 135 projets liés à la sécurité alimentaire (environ 3 M\$ en 2016-2017).
● Le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) de Montréal soutient la mission de 48 organismes oeuvrant en sécurité alimentaire (2,8 M\$ en 2016-2017).
● Dans le cadre du soutien à la création d'environnements favorables du programme *Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance* (SIPPE), la DRSP soutient une cinquantaine de projets comportant un volet lié à l'alimentation des familles vivant en contexte de vulnérabilité.

alimentaire (Brisebois, 2017; Audet 2015). Des réseaux ou systèmes alimentaires locaux durables ou alternatifs prennent place dans le paysage montréalais. Plus de 137 hectares d'initiatives d'agriculture urbaine sous différentes formes ont été recensés à Montréal⁴ et un plan de développement de la zone agricole a été élaboré pour l'agglomération (Ville de Montréal, 2015).

La démarche amorcée en 2011 visant à élaborer un Plan de développement d'un système alimentaire équitable et durable de la collectivité montréalaise (CRÉ, 2014) a mené au jumelage de cette mobilisation avec la Table régionale intersectorielle sur les saines habitudes de vie (TIR-SHV) permettant ainsi de soutenir plusieurs projets régionaux liés à différents aspects du système alimentaire montréalais depuis 2014 (ex : rendez-vous des agricultures urbaines, dépanneurs fraîcheurs, approvisionnement alternatif et institutionnel, réseau de recherche en alimentation, forums, etc.). Depuis l'automne 2017, le Système alimentaire montréalais (SAM) est désormais rattaché à l'instance *Montréal, Métropole en santé*⁵.

À l'instar de 162 villes signataires du Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan, la Ville de Montréal s'est engagée notamment, au développement de systèmes alimentaires durables⁶. La Ville de Montréal a de plus amorcé une démarche pour doter l'agglomération d'un Conseil de politiques alimentaires (CPA)⁷. Une consultation menée en 2015 par la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise a donné suite à une réponse favorable du comité exécutif en août 2016 pour la mise en place d'un CPA *dont la raison d'être serait le droit de tous les Montréalais à une alimentation saine*. Depuis, le réseau du Système alimentaire montréalais (SAM) se transforme pour intégrer le mandat du CPA, prévu en 2018.

⁴ www.agriculturemontreal.com

⁵ www.montrealmetropoleensante.ca

⁶ www.milanurbanfoodpolicypact.org/wp-content/uploads/2018/01/Milan-Urban-Food-Policy-Pact-and-Framework-for-Action_FR.pdf

⁷ www.ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877,142194912&_dad=portal&_schema=PORTAL

2. Description du programme

Le *Programme de soutien à l'amélioration de l'accès aux fruits et légumes à Montréal 2018-2021* se veut un levier pour renforcer le pouvoir d'agir des communautés locales sur l'accès aux fruits et légumes, un important déterminant de la santé. Il s'inscrit dans la continuité des orientations régionales de santé publique qui ont permis de soutenir successivement deux cohortes d'initiatives entre 2008 et 2018.

En ciblant les secteurs défavorisés et mal approvisionnés en fruits et légumes, ce programme vise également à réduire les inégalités sociales de santé.

Le modèle logique illustré à la figure 2 présente les objectifs, les résultats attendus, les stratégies privilégiées et les principes devant guider le déroulement des initiatives soutenues dans le cadre de ce programme.

Les principaux indicateurs de suivi du programme, tant au niveau du processus que des résultats, sont présentés à l'annexe 1.

2.1 Objectifs

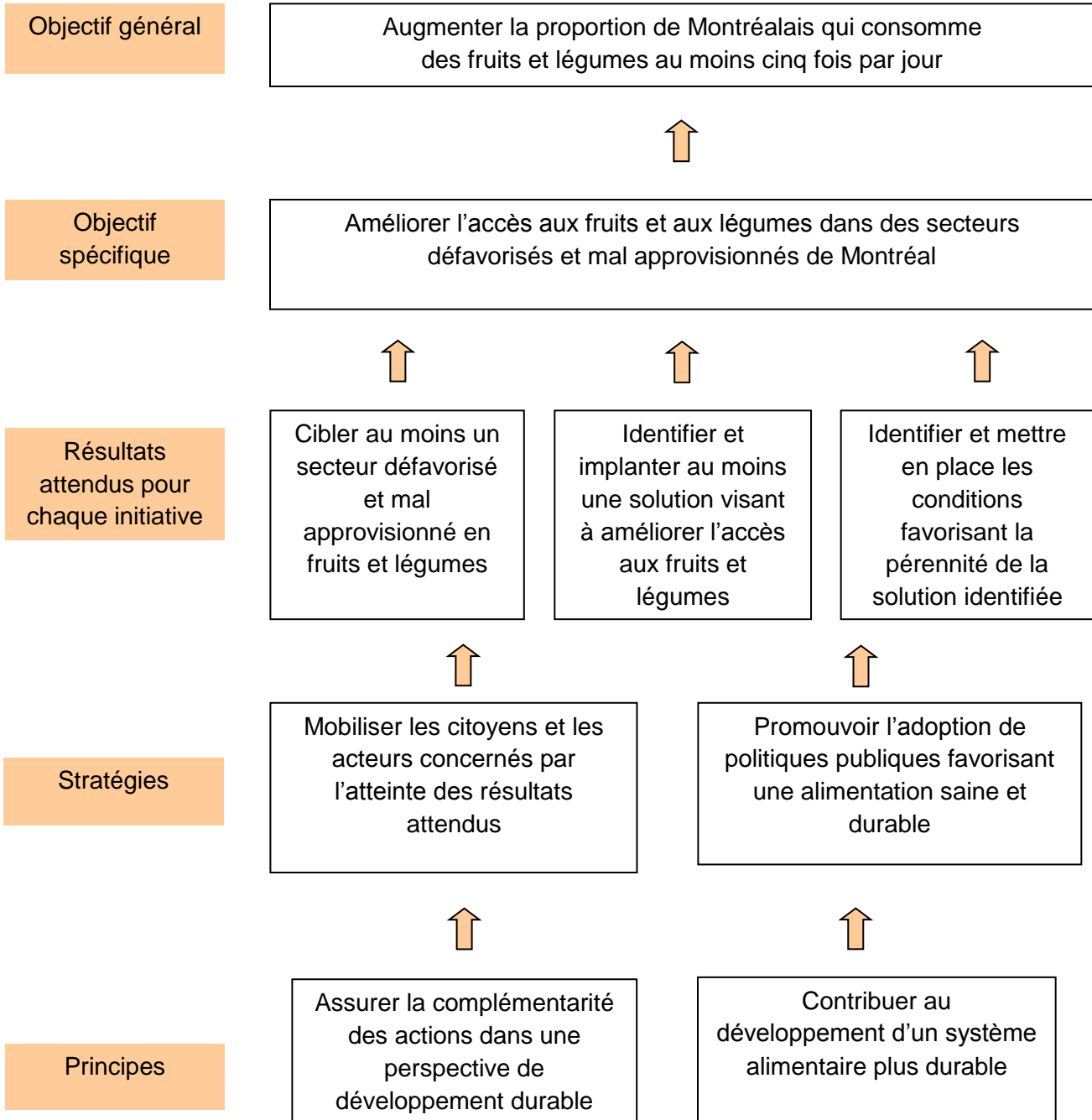
Objectif général

Augmenter la proportion de Montréalais qui consomme des fruits et légumes au moins cinq fois par jour.

Objectif spécifique

Améliorer l'accès aux fruits et aux légumes dans des secteurs défavorisés et mal approvisionnés de Montréal.

Figure 2 – Modèle logique du Programme de soutien à l'amélioration de l'accès aux fruits et légumes à Montréal 2018-2021



Soutien de la DRSP sur trois ans (maximum de 45 000 \$/année)

2.2 Résultats attendus

Comme illustré au modèle logique du programme, les trois résultats suivants sont attendus au terme du soutien de la DRSP pour une initiative :

2.2.1 Cibler au moins un secteur défavorisé et mal approvisionné en fruits et légumes

L'atteinte de ce résultat découle d'une analyse du territoire, d'une consultation dans le milieu et/ou d'un exercice de priorisation. L'étude géomatique sur les disparités dans l'accès aux aliments santé réalisée par la DRSP se veut un outil pour aider à la planification locale (DSP, 2013). Le fait d'intégrer une initiative à une démarche de développement en cours peut également déterminer le choix d'un secteur. Selon le contexte d'implantation de l'initiative, plus d'un secteur défavorisé et mal desservi pourra être ciblé. Le fait de cibler des secteurs défavorisés dans le cadre de ce programme implique nécessairement de porter une attention particulière au coût abordable des fruits et légumes offerts ou de leur juste prix (Audet, 2015).

2.2.2 Identifier et planter au moins une solution visant à améliorer l'accès aux fruits et légumes

L'atteinte de ce résultat pourra faire l'objet d'une exploration des solutions souhaitées par les citoyens et les acteurs du milieu (ex. : sondages, forum, groupes de discussion). Du démarchage auprès de différents acteurs de même que des études pourront être réalisés afin de valider la pertinence et la faisabilité des solutions privilégiées. Ultiment, un consensus sur le choix d'une solution adaptée aux besoins du secteur ciblé et reflétant l'adhésion de la population devra être obtenu (ex. : amélioration de l'offre commerciale, partenariats avec des commerçants existants, implantation de marchés ou de projets d'agriculture urbaine, etc.). Selon le type de solution privilégiée, des indicateurs, tels que proposés à l'annexe 1, devront être définis afin de préciser l'atteinte de ce résultat.

2.2.3 Identifier et mettre en place les conditions favorisant la pérennité de la solution identifiée

La pérennité d'une solution constitue un défi important, mais différentes perspectives permettent d'envisager l'implantation durable d'une solution (Gaudet, 2012). Les conditions visant à favoriser la pérennité d'une solution varient en fonction du type de solution privilégiée et de son contexte d'implantation :

- Adhésion des citoyens et de différents acteurs locaux;
- Engagement de partenaires dans la mise en œuvre des solutions (prêt d'un local, don de matériel, expertise spécifique, prise en charge des actions, etc.);
- Réglementation/mesure publique favorable à un meilleur accès aux fruits et légumes;
- Arrimage à d'autres démarches de développement local;
- Autofinancement et/ou plan de financement établi (incluant des sources de financement récurrent, s'il y a lieu);
- Structure de gouvernance opérationnelle.

2.3 Stratégies privilégiées

2.3.1 Mobiliser les citoyens et les différents acteurs concernés

Dans le but de répondre aux besoins des citoyens des secteurs ciblés et d'assurer leur adhésion aux solutions à implanter dans leur environnement, il est essentiel d'encourager et de permettre une participation active des citoyens aux enjeux et aux décisions qui les concernent.

L'amélioration de l'accès aux fruits et légumes interpelle de multiples acteurs provenant de différents secteurs d'interventions : santé, municipal, communautaire, économique, agroalimentaire, environnemental, éducation, etc., qui détiennent les leviers pour agir collectivement sur des solutions adaptées aux besoins des secteurs ciblés. La contribution et l'engagement des partenaires témoignent de l'importante capacité d'agir à l'échelle locale (participation à la gouvernance, mobilisation, expertise prêt de local ou de matériel, soutien financier, prise en charge de la solution identifiée, etc.) et sont souvent primordiaux pour favoriser la pérennité des solutions identifiées.

Les démarches d'évaluation et de monitoring liées à ce programme démontre l'importance de l'action intersectorielle et la pertinence de cette stratégie (Suardi, 2018 : Gaudet, 2012).

2.3.2 Promouvoir l'adoption de politiques publiques favorisant une alimentation saine et durable

On entend par politiques publiques « les choix faits par une autorité gouvernementale (provinciale, régionale ou municipale) dans le but de régler un problème public. Les politiques se traduisent généralement par des mesures ou des instruments (lois, règlements, subventions, etc.) ou par des stratégies, programmes, projets » (CCNPP, 2007).

Bien qu'une grande part de ce que nous mangeons, en terme de disponibilité, de qualité et de prix, soit influencée par des politiques nationales (ex. : agroalimentaires, commerciales, économiques), plusieurs politiques et responsabilités du secteur municipal en font un acteur incontournable pour favoriser une alimentation saine et plus durable sur son territoire (Paquin et Laurin, 2016; Vivre en ville, 2014; CCNPP, 2012; INSPQ, 2011). La planification et le développement de son territoire (ex : plan d'urbanisme, plan d'aménagement, plan de revitalisation, politique de saines habitudes de vie, etc.), la gestion des espaces publics et son offre de services aux citoyens (ex : jardins communautaires, marchés publics, services alimentaires d'installations récréatives) illustrent bien le rôle des instances municipales à cet égard, tant à l'échelle locale que régionale.

Les initiatives soutenues par la DRSP dans le passé ont notamment permis l'adoption de règlements favorisant l'agriculture urbaine et la vente de produits maraîchers dans des secteurs ciblés. La stratégie alimentaire de Ville-Marie est particulièrement éloquent à cet égard (Arrondissement Ville-Marie, 2016).

Les engagements de la Ville de Montréal liés au pacte de Milan et la démarche en cours pour doter l'agglomération d'un Conseil de politiques alimentaires sont des atouts importants pour l'actualisation de cette stratégie, d'autant plus qu'une recommandation issue de ces travaux invite chaque arrondissement et ville liée à désigner un élu responsable de la question alimentaire.

2.4 Principes directeurs

2.4.1 Assurer la complémentarité des actions dans une perspective de développement durable

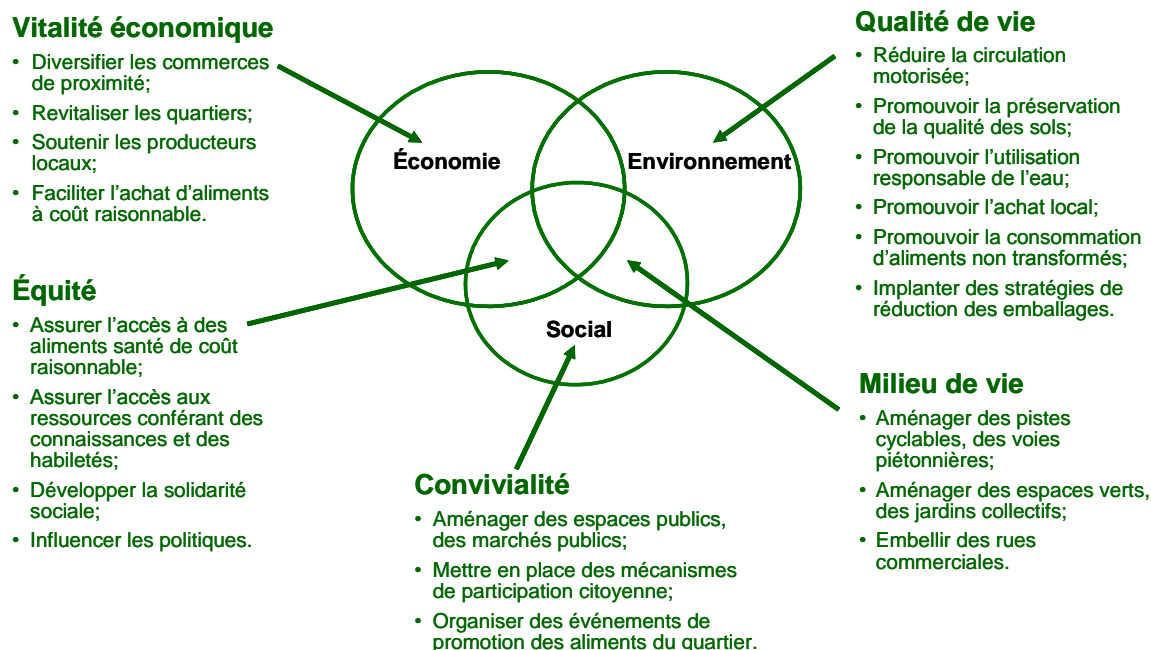
La DRSP a fait figure de pionnière avec son modèle d'action axé sur la complémentarité des dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable (figure 3).

L'amélioration de l'accès aux fruits et légumes dans des secteurs défavorisés constitue une opportunité de travailler sur d'autres enjeux à l'échelle locale et de contribuer aux priorités et cibles d'intervention de *Montréal durable 2016-2020*, plus particulièrement pour *assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé* (Ville de Montréal, 2016).

Ce principe requiert un arrimage des initiatives avec les autres démarches de développement en cours dans un territoire (ex. : revitalisation urbaine intégrée, plan de développement social, programme de revitalisation commerciale, plan d'aménagement ou de verdissement, projet immobilier, plan de déplacement, etc.).

Au fil des années, de nombreuses retombées sur les plans social, économique et environnemental ont été constatées dans le cadre des initiatives et certaines ont d'ailleurs agi comme levier de développement dans leur quartier (Galarneau et autres, 2017; Gaudet, 2012).

Figure 3 — Un système alimentaire dans une perspective de développement durable



2.4.2 Contribuer au développement d'un système alimentaire plus durable

Ce principe est étroitement lié au précédent, mais invite plus spécifiquement les initiatives à considérer l'amélioration de l'accès aux fruits et légumes dans une optique de système alimentaire comme défini à la section 1.3.

La transition d'un système alimentaire conventionnel à un système alimentaire plus durable implique de tenir compte de la santé, d'une meilleure équité, de la réduction de son empreinte écologique et d'une plus grande participation des planificateurs et décideurs en ce sens (INSPQ, 2017; Vivre en Ville 2014).

« Les systèmes alimentaires locaux, qui permettent aux consommateurs des villes d'avoir plus facilement accès à des aliments frais et nutritifs, notamment à des fruits et légumes, ont un rôle central à jouer dans la transition vers des systèmes alimentaires plus sains. Il faut resserrer les liens entre les agriculteurs locaux et les consommateurs des villes, l'agriculture urbaine et périurbaine pouvant également jouer un rôle important à cet égard » (Assemblée générale des Nations Unies, 2011).

Cet énoncé a trouvé écho au sein de plusieurs initiatives montréalaises qui ont mis en place des marchés solidaires et des projets d'agriculture urbaine destinés notamment à la distribution locale. D'autres ont élaboré une vision de système alimentaire local alternatif axé sur l'inclusion sociale et la participation de l'ensemble des acteurs locaux à son développement.

À l'aube de la création du Conseil de politiques alimentaires à Montréal, ce programme se veut un levier pour renforcer le pouvoir d'agir des communautés locales en faveur d'un système alimentaire montréalais plus sain, plus équitable et plus durable tant à l'échelle locale que régionale.

3. Modalités de soutien

3.1 Critères d'admissibilité

Instances admissibles :

En raison de leur mandat de mobilisation et de soutien au développement local, les Tables de quartier sont les instances privilégiées pour soumettre une demande de soutien dans le cadre de ce programme. Un organisme communautaire conforme aux critères d'admissibilité établis au *Cadre de gestion des mesures de santé publique 2017-2021* peut également agir comme responsable d'une initiative (DRSP, 2017). Une résolution du conseil d'administration de l'instance responsable doit accompagner la demande de soutien.

Une Table ou un organisme qui a reçu un soutien dans le cadre du programme 2013-2018 est admissible pour le développement d'une nouvelle initiative (incluant la consolidation des conditions favorisant la pérennité d'une solution implantée précédemment).

Une seule instance par territoire (quartier sociologique ou sociosanitaire) sera admissible au soutien de la DRSP. Les quartiers sociologiques correspondent généralement aux territoires des Tables de quartier. En l'absence d'une telle instance sur un territoire, le découpage sociosanitaire prévaudra (ex. : centre local de services communautaires). Toutefois, une instance peut soumettre une demande couvrant plus d'un territoire, mais devra assurer l'arrimage avec les initiatives en cours ou à venir dans ces territoires.

Initiatives admissibles :

Une demande de soutien pour une initiative doit démontrer sa conformité avec les orientations du programme tant sur le plan des objectifs, des résultats attendus, des stratégies privilégiées que des principes qui sous-tendent l'action.

Une initiative qui prévoit la consolidation des conditions favorisant la pérennité d'une solution implantée précédemment, doit également proposer un nouveau secteur défavorisé et/ou une nouvelle solution.

Des lettres d'appui du CIUSSS et de l'arrondissement (ou d'une ville liée) du territoire ciblé doivent accompagner la demande de l'instance responsable. Les autres partenaires qui souhaitent signifier leur engagement envers une initiative peuvent également transmettre une lettre d'appui.

Activités non admissibles :

- Les activités reliées au dépannage alimentaire (25 % de l'enveloppe régionale est consacrée à ce type d'activités et est gérée par le PSOC);
- Les activités ou les services ciblant plus spécifiquement des individus et exigeant un financement récurrent (ex. : animation de cuisines collectives);
- Les activités relevant de la mission de base d'un organisme.

Frais admissibles :

Les dépenses admissibles sont les frais reliés aux activités prévues dans le cadre de l'initiative (salaire et matériel). Les frais administratifs sont admissibles jusqu'à concurrence de 10 % (loyer, assurances, papeterie, mobilier, etc.).

3.2 Processus de soumission et de sélection des initiatives

Les instances qui souhaitent soumettre une demande de soutien doivent remplir et transmettre le formulaire de demande à cet effet. Celui-ci constitue le plan d'action triennal de l'initiative 2018-2021. Un plan d'action détaillé et des prévisions budgétaires seront demandés annuellement suite à l'acceptation d'une initiative.

Un comité formé de représentants de la DRSP et d'instances engagées dans le système alimentaire montréalais⁸ (invités en fonction de leur expertise et impartialité) analysera les initiatives en fonction de différents critères tels que la pertinence de l'initiative, le respect des orientations du programme et la clarté de la demande. La DRSP communiquera ensuite la décision finale (et les besoins d'ajustements, s'il y a lieu) aux instances ayant soumis une demande.

Le calendrier suivant présente les différentes étapes du processus :

ÉTAPES	ÉCHÉANCIER
Appel de projets	2 mars 2018
Soumission des demandes	20 avril 2018
Sélection des initiatives	mi-mai 2018
Annonce des résultats	début juin 2018
Début des initiatives	1 ^{er} juillet 2018

3.3 Soutien financier

Le soutien accordé dans le cadre de cette mesure de santé publique est non récurrent. L'enveloppe régionale de ce programme est de 630 000 \$/année pendant trois ans (2018-2021). Un montant maximum de 45 000 \$/année par initiative pourra être alloué pendant trois ans (sous réserve de l'approbation des bilans et des plans d'action annuels).

Le nombre d'initiatives soutenues sera tributaire de l'ensemble des demandes soumises et acceptées.

⁸ Ne pas confondre avec l'instance régionale Système alimentaire montréalais (SAM)

3.4 Mécanismes de suivi et d'évaluation

Une démarche de monitoring évaluatif est prévue dans le cadre de ce programme. Des indicateurs de suivi permettront d'apprécier les processus mis en place et les résultats obtenus pour chaque initiative (annexe 1). Le bilan des activités réalisées et le plan d'action annuel seront intégrés à l'outil de monitoring sur une base annuelle. Des rencontres de suivi avec les responsables et les principaux partenaires de l'initiative seront effectuées une fois par année afin d'échanger sur l'état d'avancement de chaque initiative.

3.5 Rôles et responsabilités des instances concernées

La Direction régionale de santé publique :

- Coordonne le programme : assure les processus 1) de sélection des initiatives, 2) d'allocation des fonds et 3) de reddition de comptes, analyse les bilans et effectue le suivi du programme;
- Offre de l'accompagnement et du soutien en fonction des besoins des initiatives;
- Réalise des rencontres régionales d'échange et de formation;
- Assure un arrimage avec les principaux partenaires régionaux qui soutiennent des actions liées à l'alimentation;
- Établit des partenariats avec les représentants du système alimentaire régional;
- Exerce un rôle d'influence auprès d'acteurs régionaux, métropolitains et nationaux pour faciliter l'implantation des solutions privilégiées à l'échelle locale;
- Produit et partage des connaissances sur l'alimentation et la santé;
- Assure l'évaluation du programme (processus et résultats).

La Table de quartier ou l'organisme responsable de l'initiative

- Assure la réalisation, la gestion et le suivi de l'initiative;
- Élabore et transmet les bilans d'activités et les outils de planification de l'initiative (outil de monitoring);
- Élabore et transmet les bilans financiers de l'initiative;
- Participe aux rencontres d'échange et de formation.

Le CIUSSS

- Soumet une lettre d'appui pour l'initiative;
- Soutient la mobilisation locale;
- Participe aux activités de l'initiative (en fonction des ressources disponibles);
- Favorise les liens avec les équipes « Environnements favorables à la santé »

L'arrondissement ou ville liée :

- Soumet une lettre d'appui pour l'initiative;
- Participe aux activités de l'initiative (en fonction des ressources disponibles);
- Facilite l'adoption de politiques publiques favorisant une alimentation saine et durable;
- Facilite la mise en place d'un système alimentaire local plus durable.

Bibliographie

- ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE. *Stratégie alimentaire de Ville-Marie, Un engagement en faveur de la sécurité alimentaire et de la saine alimentation*, 2016, 18 p.
- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES. *Rapport soumis par le rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation*. Olivier De Schutter, 2014, 30 p.
- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES. *Rapport soumis par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation*, 2011. 25 p.
- AUNE, D., and al. *Fruit and vegetable intake and the risk of cardiovascular disease, total cancer and all-cause mortality-a systematic review and dose-response meta-analysis of prospective studies*. *International Journal of Epidemiology*, 2017, Vol.46, No 3.1029-1056
- AUDET, R., S. LEFÈVRE et M. El-Jed. *La mise en marché alternative de l'alimentation à Montréal et la transition socio-écologique du système agroalimentaire*. Les cahiers de recherche OSE no 1-2015, 2015
- BRISEBOIS É.. *Répertoire des initiatives alternatives du système agroalimentaire montréalais*. Chaire de recherche UQAM sur la transition écologique, 2017, 30 p.
- CENTRE DE COLLABORATION NATIONALE SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LA SANTÉ. *Faciliter les politiques et la planification en matière de durabilité à l'échelon local : l'exemple de la politique alimentaire*, 2012. 9 p.
- CENTRE DE COLLABORATION NATIONALE SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LA SANTÉ. *Analyse environnementale*, 2007. 103 p.
- CENTERS FOR DISEASE CONTROL AND PREVENTION. *Strategies to Prevent Obesity and Other Chronic Diseases : The CDC Guide to Strategies to increase the Consumption of Fruits and Vegetables*. Atlanta : U. S. Department of Health and Human Services, 2011, 58 p.
- CRÉ (Conférence régionale des élus) DE MONTRÉAL. *Plan de développement d'un système alimentaire équitable et durable de la collectivité montréalaise (SAM 2025)*, 2014
- DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL. *Cadre de gestion des mesures de santé publique 2017-2021*, 2017, 27 p.
- DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DU CIUSSS CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL. *Plan d'action régional intégré de santé publique de Montréal 2016-2021*, 2017, 46 p.
- DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL. *Étude sur l'accès aux aliments santé à Montréal. Six ans après la première étude, mêmes disparités?* 2013a, 48 p.

- DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL. *Une ville et des quartiers qui favorisent l'accès aux aliments santé et leur consommation. Programme de soutien aux initiatives locales 2013-2018.* Cadre de référence, 2013b. 28 p.
- DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL. *Enquête TOPO, Maladies chroniques, 2012*
- DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL. *Cadre de référence pour le soutien au développement de la sécurité alimentaire dans la région de Montréal 2008-2012, 2008, 24 p.*
- DISPENSARE DIÉTÉTIQUE DE MONTRÉAL. *Coût du panier à provisions nutritif, janvier 2018*
- EKWARU J. and al. *The economic burden of inadequate consumption of vegetables and fruit in Canada. Public Health Nutrition : 20 (3) 515-523, 2016.*
- FAO. *Agir sur l'environnement alimentaire pour une alimentation saine.* Résumé, Rome, 2016, 32 p.
- GALARNEAU M. et autres, *La production des effets de l'action intersectorielle locale sur les milieux de vie. Le cas de la Table de quartier Centre-Sud à Montréal,* Centre de recherche sur les inégalités sociales de santé de Montréal, Léa-Roback, 2017
- GARRIGUET D., *La qualité de l'alimentation au Canada,* Rapports sur la santé, 20(3), 2009, p. 43-55 (n° 82-003 au catalogue de Statistique Canada).
- GAUDET J. et autres. *Évaluation d'implantation et des premiers effets du Programme de soutien au développement de la sécurité alimentaire 2008-2012, 2012, 93 p.*
- GLOBAL (Groupe mondial d'experts sur l'agriculture et les systèmes alimentaires au service de la nutrition). *Food systems and diets : Facing the challenges of the 21st century.* Londres, 2016.
- HLPE (Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition). *Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durable.* Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Rome. FAO. 2014.
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE. *Une politique bioalimentaire pour un Québec en santé : des pistes d'action actualisées, 2017.*
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE, *L'insécurité alimentaire dans les ménages québécois : mise à jour et évolution de 2005 à 2012, 2014*
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *L'influence des politiques agroalimentaires à caractère économique sur l'alimentation et le poids, 2011. 59 p.*
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *L'impact de l'environnement bâti sur l'activité physique, l'alimentation et le poids : synthèse, 2010. 98 p.*

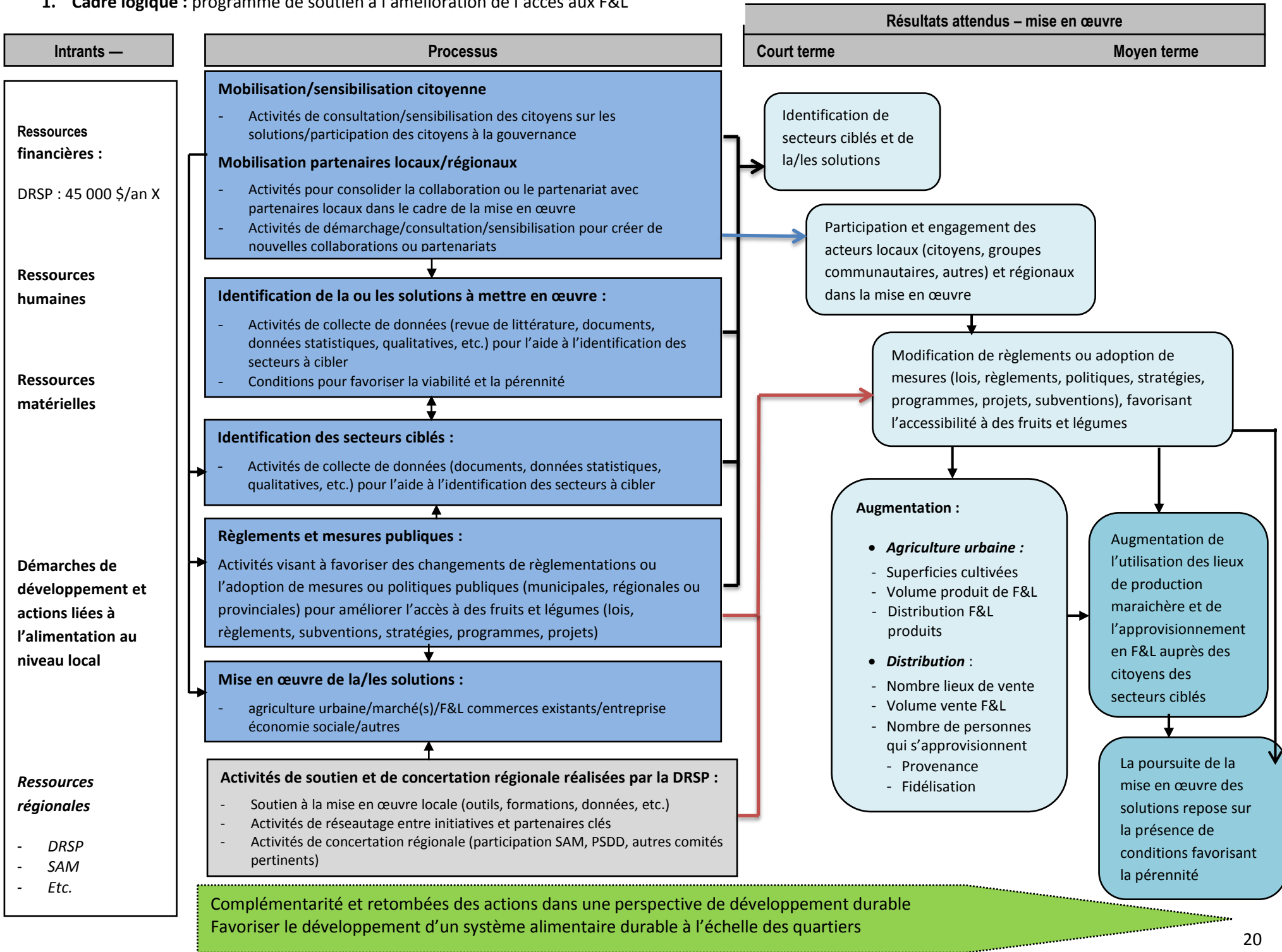
- MAPAQ., Actualité bioalimentaire, 2017
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Politique de prévention en santé*, 2016
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Programme national de santé publique 2015-2025*.
Gouvernement du Québec, 2015, 86 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire*, Mise à jour 2008. 2008. 37 p.
- PACTE DE MILAN DE POLITIQUE ALIMENTAIRE URBAINE, 2015
- PAQUIN S., et M. LAURIN. Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, *Comité québécois de formation sur les saines habitudes de vie et Québec en Forme*, 147 pages, 2016.
- SANTÉ CANADA. *Résumé de l'évaluation par Santé Canada d'une allégation santé au sujet des légumes et des fruits et de la maladie du cœur*. 2016, 9 p.
- SANTÉ CANADA. *Mesure de l'environnement alimentaire au Canada*, 2013
- SANTÉ CANADA. *Guide alimentaire canadien*, 2011. 6 p.
- SUARDI, A., *Caractérisation du réseau des acteurs du système alimentaire alternatif local développé autour des initiatives soutenues par la Direction régionale de santé publique de Montréal*. Rapport de stage (NUT6962), 2018
- VILLE DE MONTRÉAL. *Montréal durable 2016-2020. Ensemble pour une métropole durable*, 2016
- VILLE DE MONTRÉAL. *Plan de développement de la zone agricole de l'agglomération de Montréal*, 2015
- VIVRE EN VILLE. *Villes nourricières : mettre l'alimentation au cœur des collectivités*, 141 p. (coll. Outiller le Québec; 6), 2014
- WORLD HEALTH ORGANIZATION, Healthy diet, fact sheet no 394, September 2015
- WORLD HEALTH ORGANIZATION. *Fruit, vegetables and NCD disease prevention*, 2003, 2 p.
- WORLD HEALTH ORGANIZATION, REGIONAL OFFICE FOR EUROPE. *The first action plan for food and nutrition policy. WHO European Region 2000-2005*, 2001. 33 p.

Annexe 1

Démarche évaluative

1. Le cadre logique
2. Objectifs du monitoring évaluatif
3. Indicateurs pour le suivi évaluatif

1. Cadre logique : programme de soutien à l'amélioration de l'accès aux F&L



2. Objectifs du monitoring évaluatif de la mise en œuvre des solutions

2.1 Documenter le niveau de mise en œuvre de la/les solution(s)

- Décrire le niveau de mise en œuvre des solutions au niveau local;
- Documenter l'arrimage ou l'intégration à des projets ou à d'autres démarches de développement;
- Décrire les actions réalisées au niveau local et régional pour favoriser des changements dans la réglementation ou les politiques locales;
- Décrire les actions réalisées par la DRSP en soutien aux initiatives;
- Documenter les facteurs favorisant ou contraignant la mise en œuvre;
- Documenter l'influence des contextes (locaux et régionaux) sur la mise en œuvre.

2.2 Documenter le niveau de mobilisation et de participation des citoyens des secteurs ciblés dans la mise en œuvre des projets locaux

- Établir le niveau de mobilisation et de participation des citoyens à la mise en œuvre de la ou les solution(s).

2.3 Documenter le niveau de mobilisation et de participation des acteurs locaux et régionaux dans la mise en œuvre des projets locaux

- Documenter le niveau de concertation entre partenaires au niveau local;
- Documenter le niveau d'engagement des partenaires (contribution, rôles, etc.).

2.4 Documenter les conditions présentes en fin de financement qui favorisent la pérennité de la mise en œuvre de la (ou des) solution(s)

- mobilisation citoyenne;
- engagement des partenaires locaux et régionaux;
- autres ressources financières disponibles;
- arrimages à d'autres actions ou stratégies locales;
- réglementation, mesures ou stratégies publiques mises en place qui sont favorables à l'amélioration de l'accessibilité alimentaire.

2.5 Documenter les retombées des actions en matière d'accès en F&L sur la population des territoire(s) ciblé(s)

- Établir le niveau de notoriété des actions implantées sur le territoire ciblé;
- Établir le niveau d'utilisation des actions implantées par les citoyens des secteurs ciblés;
 - Caractéristiques des utilisateurs;
 - Estimation des citoyens des secteurs ciblés ayant utilisé l'offre de F&L.

3. Indicateurs pour le suivi évaluatif

	Extrants (processus)	Résultats
Identification des secteurs ciblés <hr/> Sources données	<ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques sociodémographiques, économiques et en matière d'accessibilité alimentaire des secteurs ciblés - Nombre et type d'activités de consultation auprès des citoyens (nombre de citoyens rejoints) - Nombre de partenaires consultés <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Plan triennal</i> ▪ <i>Outil de monitoring</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et géolocalisation des secteurs <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Outil de monitoring</i> ▪ <i>Documents produits par initiative</i>
Identification de la ou les solutions <hr/> Sources données	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type d'activités de consultation auprès des citoyens (des secteurs ciblés) - Nombre de partenaires consultés - Démarches d'acquisition de connaissances sur la faisabilité des solution(s) envisagée(s) <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Plan triennal</i> ▪ <i>Documents produits par initiative</i> ▪ <i>Outil de monitoring</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification de la ou les solution(s) <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Outil de monitoring</i> ▪ <i>Documents produits par initiative</i>
Mise en place de conditions favorables à la pérennité <hr/> Sources données	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien des citoyens/solution(s), sensibilisés/mobilisés - Participation/collaboration de partenaires - Identification de sources de financement (Plan de financement) - Identification des ressources humaines et matérielles - Démarches en matière de réglementations, mesures et stratégies politiques <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Plan triennal</i> ▪ <i>Documents produits par initiative</i> ▪ <i>Outil de monitoring</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Structure de gouvernance imputable - Ressources humaines et matérielles disponibles - Citoyens mobilisés dans la mise en œuvre de la ou les solution(s) - Partenaires engagés dans mise en œuvre (rôle(s) et niveau d'engagement) - Mise en place d'ententes ou d'un système pour l'approvisionnement en F&L - Autres ressources financières disponibles pour poursuivre la mise en œuvre - Arrimage/intégration à instances, démarches similaires ou complémentaires au niveau local ou régional - Réglementation, mesures ou stratégies publiques favorables à l'amélioration de l'accessibilité alimentaire <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Outil de monitoring</i> ▪ <i>Documents produits par initiative</i>

	Extrants (processus)	Résultats
Mise en œuvre des solutions : production (agriculture urbaine)		
Jardins collectifs, communautaires, etc.	<ul style="list-style-type: none"> - Entente(s) et financement pour exploitation de terrains ou de serres - Superficies disponibles pour la production - Montage financier 	<ul style="list-style-type: none"> - Géolocalisation - Superficie - Volume de fruits et légumes produits - Réglementation et mesures politiques favorables aux jardins - Contribution des partenaires collaborant/engagés - Source(s) de financement
Sources données	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Plan triennal</i> ▪ <i>Outil de monitoring</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Outil de monitoring</i> ▪ <i>Documents produits par initiative</i>
Agriculture urbaine de production	<ul style="list-style-type: none"> - Entente(s) et financement pour exploitation de terrains ou de serres - Superficies disponibles pour la production - Montage financier 	<ul style="list-style-type: none"> - Géolocalisation - Superficie - Volume de F&L produits - Volume de F&L distribués - Nombre et type de marchés, organismes ou commerces bénéficiant de la distribution des F&L produits - Prix des F&L distribués - Revenus générés de la distribution de la production des F&L - Réglementation et mesures politiques favorables à l'agriculture de production - Contribution des partenaires et collaborateurs - Sources de financement
Sources données	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Plan triennal</i> ▪ <i>Outil de monitoring</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Outil de monitoring</i> ▪ <i>Documents produits par initiative</i>

Mise en œuvre des solutions : distribution		
	Extrants (processus)	Résultats
Marchés, autres points de distribution, épicerie, etc.	<ul style="list-style-type: none"> - Identification de stratégies/actions pour distribuer des F&L à prix abordables - Démarches pour documenter la faisabilité de mise en œuvre - Montage financier - Entente et financement pour l'approvisionnement en F&L - Partenaires et collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Géolocalisation - Type et nombre de lieux de distribution (marchés, commerces, dépanneurs, points de vente, etc.) - Ententes pour lieu de distribution (marchés, points de vente, etc.) - Fréquence d'opérationnalisation des lieux de distribution (période et fréquence ouverture) - Nombre de transactions - Volume de ventes en \$ des F&L - Offre de produits (variété et quantité de F&L disponibles) - Estimation du nombre de personnes qui se sont approvisionnées au moins une fois au lieu de distribution - Estimation de la proportion de personnes qui s'approvisionnent régulièrement au lieu de distribution - Estimation de la proportion des personnes domiciliées dans les secteurs ciblés ou à distance de marche du lieu de distribution - Réglementation et mesures politiques favorables aux lieux de distribution - Contribution des partenaires et collaborateurs à la mise en œuvre du lieu de distribution - Sources de financement - Appréciation des consommateurs en matière d'accès à des F&L – Perceptions sur l'offre proposée et prix
Sources de données	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Plan triennal</i> ▪ <i>Outil de monitoring</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Outil de monitoring</i> - <i>Documents produits par initiative</i>